
SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1. Identification de la préparation :

Nom commercial : RIKKI - Suspension concentrée (SC)

1.2. Utilisation de la préparation : Agriculture – Herbicide

1.3. Identification de la société / entreprise:

SAPEC Agro, S.A.: Av. do Rio Tejo, Herdade das Praias
2910-440 Setúbal Portugal
Tél. : 00 351 265 710 100
Fax : 00 351 265 710 105
e-mail: agroseguranca@agro.sapec.pt

1.4. Téléphone d'appel d'urgence : appeler le 15, le 18 ou le 112 ou bien l'un des centres antipoison ci-dessous :

Angers : 02 41 48 21 21
Bordeaux : 05 56 96 40 80
Lille : 0 825 812 822
Lyon : 04 72 11 69 11
Marseille : 04 91 75 25 25
Nancy : 03 83 32 36 36
Paris : 01 40 05 48 48
Rennes : 02 99 59 22 22
Strasbourg : 03 88 37 37 37
Toulouse : 05 61 77 74 47

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'attitude, N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

(>)SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la préparation :

-D'après la classification issue du règlement (CE) n°1272/2008 : Skin sensitization, Cat. 1A: H317, Specific Target Organ Toxicity-Repeated exposure, Cat. 2: H373, Reproductive toxicity, Cat. 2: 361d, Aquatic acute 1: H400, Aquatic Chronic 1: H410

Risques physico-chimique : ----

Risques pour l'homme : Peut provoquer une allergie cutanée, risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Susceptible de nuire au fœtus

Danger pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(➤) 2.2 Eléments d'étiquetage

Symbole(s) de danger



Mention d'avertissement : ATTENTION

Mention(s) de danger :

- H317** Peut provoquer une allergie cutanée
- H361d** Susceptible de nuire au fœtus
- H373** Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Mention(s) de prudence :

- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin
- P391 Recueillir le produit répandu
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

Information supplémentaire :

- Tenir hors de la portée des enfants
- Se procurer les instructions avant utilisation.
- EUH208 : Contient de la sulcotrione. Peut produire une réaction allergique
- EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3. Autres dangers : Non Applicable

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances : Non Applicable

3.2. Mélanges :

Identification de la substance			Concentration (p/p) %	Classification de la substance D'après le règlement N° 1272/2008	N° Enregistrem-ent REACH
Composants dangereux	N° CAS -	N° CE			
sulcotrione	99105-77-8	606-145-00-1 (INDEX)	26,5	STOT RE 2 (H373); Skin Sens. 1A (H317); Repr. 2 (H361d); Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	(*)
alcool polyéthoxylé	9004-98-2	-	5-10	Eye Dam. 1 (H318)	NA

Alcool gras alcoxylé	68131-39-5	-	1-6	Acute Tox. 4 (H302); Eye Dam. 1 (H318); Aquatic Acute 1 (H400)	NA
----------------------	------------	---	-----	--	----

(*) Substance active pour une utilisation dans des produits phytopharmaceutiques exclusivement, considérés comme étant enregistrés (article 15 (1) du règlement 1907/2006)

Note : le texte complet des mentions de danger est précisé à la section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux :** Ne jamais laisser la victime seule. Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez les secours (15), le service médical ou le centre anti-poison.
- Inhalation :** en cas d'inhalation accidentelle, amener la victime à l'air libre. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire pratiquer la respiration artificielle. Allonger la victime et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin.
- Ingestion :** en cas d'ingestion contacter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne jamais faire vomir.
- Contact avec la peau :** enlever les vêtements et les chaussures souillées. En cas de contact avec laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon pendant 15 à 20 minutes. Si l'irritation persiste consulter un médecin. Laver à part les vêtements souillés avant toute nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux :** en cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau claire y compris sous les paupières pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.
- Les symptômes et les effets (SULCOTRIONE)**
- Ingestion : troubles gastro-intestinaux, nausées, vomissements, diarrhée, douleurs abdominales, maux de tête.
 - Inhalation : troubles des voies respiratoires supérieures, toux, rhinite et augmentation des sécrétions.
 - Contact : irritation des yeux et la peau, larmolement, conjonctivite et dermatites.
- Conseil au médecin :** Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion, administrer du charbon actif ou une solution alcaline laxative (type : sodium ou le sulfate de magnésium ou similaires). Il n'y a pas d'antidote spécifique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction poudre chimique sèche, mousse résistant à l'alcool ou polyvalente, dioxyde de carbone (CO₂), brouillard d'eau.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser
un jet d'eau concentré risque d'étendre l'incendie.

Danger particulier résultant de l'exposition

Peu combustible.

En cas de combustion : une fumée dense, noire et irritante et contenant des produits de combustion dangereux va se dégager. Dégagement de: acide chlorhydrique (HCl), oxydes de soufre, monoxyde de carbone (CO), Oxydes d'azote (NOx). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Équipement de Protection Spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Portez un équipement de protection individuel complet, vêtements adaptés et respirateur portable. Procéder à l'évacuation complète des locaux concernés. Combattez le feu depuis une zone protégée. Refroidir les citernes/fûts exposés au feu à l'aide d'eau pulvérisée. Prenez les mesures adéquates afin de prévenir une contamination de l'environnement. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Modérer l'emploi de l'eau, si possible la recueillir et l'endiguer pour la traiter ultérieurement.

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions Individuelles

isoler la zone contaminée et interdire son accès aux personnes non nécessaires. Éviter de toucher ou d'inhaler du produit. Ventiler un local contaminé confiné avant d'y pénétrer. Utiliser un vêtement de protection approprié, des gants et un masque de protection des yeux / du visage pour filtrer les vapeurs.

Précautions pour la protection de l'environnement

ne pas rejeter les résidus à l'égout ou dans les eaux de surfaces, ne pas rejeter dans l'environnement.

Méthodes de nettoyage

endiguer le produit répandu, et le collecter à l'aide d'un matériau absorbant non combustible (sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le déposer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales ou nationales en vigueur. (Chapitre XIII). Si le produit a contaminé un cours d'eau, un lac, un égout, ou le sol ou la végétation, alerter les autorités locales compétentes.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation:

pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu. Utiliser les vêtements de protection appropriés et un masque de protection respiratoire. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, manger ou boire pendant la manipulation du produit. Lavez-vous les mains avec un savon neutre.

Éliminer le plus possible les sources possibles d'incendies dans la zone de manipulation et de stockage.

Ne manipuler des produits dont l'emballage a été endommagé qu'avec des vêtements de protection adéquate. Il est nécessaire d'avoir une bonne hygiène personnelle. Conservez le récipient bien fermé lorsque le produit ne doit pas être utilisé.

7.2. Stockage: Conserver uniquement dans le contenant original, bien fermé et étiqueté. Stocker les récipients à l'abri du gel et de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de portée des enfants. Stocker à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage: Conserver entre 0°C et 35°C

Utilisations particulières:

voir les informations transmises par le fabricant sur l'étiquette du produit.

SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites

d'expositions: sulcotrione - DJA : 0.005 mg/kg

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures techniques: ventilation nécessaire - la retenue et/ou la séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables lorsque l'exposition ne peut être évitée. Réaliser régulièrement des mesures d'exposition et garder le niveau en dessous de toute limite d'exposition importante.

Mesures de protection : privilégier toujours l'utilisation des mesures techniques sur l'utilisation de moyens de protection individuelle d'équipement.

Protection des mains : porter des gants résistants aux produits chimiques (en caoutchouc nitrile). Les gants doivent être conformes aux normes appropriées, changés lorsqu'ils sont suspectés d'être percés, endommagés ou lorsque leur durée de vie est dépassée.

Protection respiratoire : un filtre respiratoire approprié peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces. Un respirateur n'est pas nécessaire lors de l'utilisation courante.

Protection des yeux : la protection des yeux n'est habituellement pas requise. En cas de besoin sur un site spécifique utiliser des lunettes ou des lunettes de sécurité qui assurent la protection complète des yeux.

Protection de la peau et du corps : porter des vêtements de protection résistant aux produits chimiques (tablier de protection imperméable, des bottes spécialement mises au point pour résister aux agents chimiques).

Hygiène industrielle : bien se laver les mains après manipulation. Se laver avec de l'eau et du savon après avoir retiré les vêtements de protection. Décontaminer les vêtements avant réutilisation ou utiliser des vêtements jetables. Ne pas boire, ne pas fumer pendant les manipulations.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales

Forme : suspension
État physique (à 20°C) : visqueux liquide

Odeur : ---
Couleur : blanc à beige

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:

pH: 3.0 à 5.0 (à 100%)
Point d'inflammation: non disponible
Inflammation: non inflammable
Point éclair: > 100°C
Densité: 1.13 à 20°C
Solubilité: Miscible avec l'eau

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité: stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.1. Conditions à éviter éviter de stocker à proximité de sources de chaleur, de l'humidité, d'agents oxydants puissants. Garder éloigner des aliments, boissons et de bouteilles d'eau ouvertes.

10.2. Matières à éviter aucune connue.

10.3. Produits de décomposition dangereux peut générer à hautes températures des gaz toxiques, oxydes de carbone et de soufre, composés chlorés.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rats > 2000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (4h) rats > 1.6 mg/l
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rats > 2000 mg/kg

Effets cancérogènes : Non
Effets sur la reproduction: Non
Effets tératogènes: Non
Effets mutagènes: Non

Irritation de la peau : pas d'irritation
Irritation des yeux : légère à moyenne

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Éviter tout déversement dans l'environnement. Danger pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.1. Écotoxicité

Toxicité pour le Poisson : Truite arc-en-ciel CL50 (96 h) 390 mg/l

Toxicité pour les invertébrés Aquatiques: *Daphnia magna* CL50 (48 h) 750 mg/l

Toxicité pour les algues : (*Desmodesmus subspicatus*) CE 50 (48h) 10 mg/l

12.2. Mobilité : Non disponible

12.3. Persistance et dégradabilité Non disponible

12.4. Potentiel de bio-accumulation: Non disponible

Autres effets nocifs: Non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets : faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Code déchet : 020108* déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

Élimination : les conteneurs vides doivent être rincés trois fois et l'eau de rinçage doit être reversée dans la cuve du pulvérisateur. Éliminer les emballages vides via la filière de collecte ADIVALOR. Le réemploi des emballages est interdit.

Manipulation : les contenants doivent être fermés et étiquetés. Éviter le contact direct avec la peau. Ne pas contaminer les cours d'eau, les étangs, les fossés ou les égouts avec le produit ou les contenants souillés.

(➤) SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU: UN 3082

14.2. Nom d'expédition:

Transport par route ADR /RID - UN3082 - MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient de la sulcotrione) 9; III ; (-)

Transport maritime IMDG - UN3082 - ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains sulcotrione) 9; III ;

IATA: UN3082 - MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient de la sulcotrione) 9; III ;

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers pour l'environnement:

ADR /RID: matière dangereuse du point de vue de l'environnement,

IMDG: polluant marin.

IATA : polluant marin

14.6. Précautions spéciales pour les opérateurs: Non applicable.

14.7. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC: Non applicable (le produit n'est pas transporté en vrac).

Note : Exemption ADR/ RID/ IMDG liée aux petites quantités : les emballages combinés avec un poids total n'excédant pas 30 kg sont exemptés d'ADR, chaque unité individuelle ne doit pas excéder 5 kg.

Disposition spéciale 375 de l'ADR (2015) (pour les substances dangereuses pour l'environnement, qui ne répondent pas aux critères inclus dans d'autres classes):

Quand ils sont transportés dans des emballages simples ou des emballages combinés contenant :

- une quantité nette par emballage simple ou intérieur inférieure ou égale à 5 l pour les liquides, ou
- ayant une masse nette par emballage simple ou intérieur inférieure ou égale à 5 kg pour les solides.

Cette exemption pour les matières dangereuses du point de vue de l'environnement est applicable à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales de conditionnement des paragraphes 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 de l'ADR.

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations relatives à la sécurité, la santé et l'environnement /législation spécifique pour les mélanges:

Catégorie Seveso: E1

15.2. Evaluation relative à sécurité au niveau chimique: l'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour la préparation.

15-3. Autres prescriptions :

Législation des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE): Rubrique n°1172: Dangereux pour l'environnement. Très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations).
Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09) - Nouvelle rubrique ICPE à compter du 1er juin 2015 : **4510**.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Révision du contenu : Les paragraphes / sous paragraphes suivis d'un (➤) ont été modifiés depuis la précédente version.

Méthodes d'évaluation de l'information utilisées pour le classement: Classement attribué en accord avec les critères de classement des autorités Françaises.

Liste des des indications de danger mentionnées dans les paragraphes précédents:

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Base de Données de référence :

ECHA: European Chemicals Agency;

FOOTPRINT (2007/2008). The FOOTPRINT Pesticide Properties DataBase. DataBase créée par l'Université d'Hertfordshire comme partie du projet EU-funded FOOTPRINT (FP6-SSP-022704).

<http://www/eu-footprint.org/ppdb.html> ;

AGRITOX - base de données sur les substances actives phytopharmaceutiques.

Références bibliographiques :

Conformément au Règlement (CE) 1907/2006 amendé par le règlement (EU) 2015/830

The e-Pesticide Manual, version 2.3 2005-06, 13ème Edition, Editeur CDS Tomlin –

Manuel Toxicologique des produits phytopharmaceutiques - Institut National de Toxicologie / AEPLA (Association des industries de la Protection des Plantes Espagne)
ADR 2017 Editor Tutorial; IMDG Code, 2016 Edition; IATA, 2017 Edition;
Conclusion regarding the peer review of the pesticide risk assessment of the active substance Sulcotrione, EFSA Scientific Report (2008) 180, 1-86, (31 July 2008)

Glossaire:

AOEL : Seuil d'exposition acceptable pour l'op. (« Acceptable Operator Exposure Level »)
BCF : Facteur de Bio-Concentration (« Bio-Concentration factor »)
NA : Aucune donnée disponible
CAS : Chemical Abstract Service
DJA : Dose Journalière Admissible (« ADI » en anglais)
MEL : Limite maximale d'exposition
NOEC : concentration sans effet observé
NOEL : dose sans effet observé
DL₅₀ : Dose létale 50
CL₅₀ : Concentration Létale 50
CE₅₀ : Concentration effective moyenne
DT₅₀ : Temps correspondant à une diminution de 50% de la concentration- demi-vie –
p.c. : Poids corporel (b.w. en anglais)
TLV : Valeur limite d'exposition
TWA : Moyenne pondérée dans le temps

Cette fiche de données de sécurité résume nos connaissances à la date de publication de ce document qui proviennent de sources que nous considérons comme être dignes de foi. Ces informations sont fournies à titre indicatif afin de manipuler, de stocker, d'utiliser et d'éliminer le produit dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Chaque utilisateur doit lire attentivement cette fiche de sécurité et tirer partie des renseignements en fonction du contexte et de la façon dont le produit sera manipulé et utilisé sur le lieu de travail. Ces informations ne concernent que le produit nommé désigné et peuvent être rendues caduques, sauf avis contraire spécifique, en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances. Aucune responsabilité ne sera acceptée pour toute blessure, perte ou dommage résultant de l'absence de prise en compte des informations ou des conseils contenus dans cette fiche de données de sécurité. Si des précisions ou des informations supplémentaires sont nécessaires pour s'assurer qu'une évaluation appropriée du risque peut être faite, l'utilisateur doit contacter le fabricant du produit.